



L'Administration communale sera fermée ces 25 et 26 décembre 2019.

Merci de votre compréhension.



Défibrillateur externe automatique

La mort subite cardiaque frappe presque toujours au hasard et sans prévenir sa victime.

Une intervention rapide et immédiate des témoins et des services de secours spécialisés est nécessaire pour augmenter les chances de survie et minimiser les séquelles neurologiques.

En effet, des lésions cérébrales irréversibles s'observent dès la troisième minute d'arrêt cardiaque.

Consciente de cette problématique, l'Administration communale a fait l'acquisition, depuis peu, d'un **défibrillateur externe automatique**.

Il est accessible 24h/24, 7j/7, à l'Administration communale, sur la façade, à droite de la porte d'entrée principale.

Le défibrillateur automatique externe (DEA) est un petit appareil portatif électronique qui permet, après avoir appliqué une paire d'électrodes sur le torse dénudé de la victime, d'enregistrer et d'analyser le rythme cardiaque mais également de délivrer le choc électrique éventuel qui réanimera le patient.

Simple dans son utilisation, il peut être utilisé par des gens spécialement formés pour, ou par toute personne sans expérience médicale particulière. Ces appareils installés « en libre-service » sont donc adaptés pour une utilisation tout public.

Cet appareil peut sauver une vie, merci de ne pas le dégrader !



URBANISME – DIRECTION EXTERIEURE DE LIEGE 2 PERMANENCES

Les services de l'urbanisme de Liège 2 se trouvant en effectif réduit durant la période de fin d'année, nous vous informons que les **permanences publiques « URBANISME » seront suspendues.**

Il n'y aura donc pas de permanences du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 03 janvier 2020 inclus.



Feux d'artifices & pétards

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas ! Nous vous rappelons qu'il est interdit de tirer des feux d'artifices que ce soit sur la voie publique ou le domaine privé **sans autorisation préalable et écrite de la Bourgmestre.**

Vous pouvez adresser votre demande d'autorisation par courrier à l'Administration communale ou par mail à helene.prevot@ouffet.be au plus tard pour le 17 décembre 2019.

Afin que la fête que vous vous apprêtez à vivre ne tourne pas au cauchemar, il importe que vous respectiez impérativement une **série de mesures de précaution et de sécurité** :

- stockez les feux d'artifices dans un endroit sec et hors d'atteinte des enfants ;
- lisez attentivement la notice d'utilisation ;
- mettez les animaux en lieu sûr ;
- annulez le tir en cas de vent fort ;
- ne tirez qu'une fusée à la fois ;
- ne rallumez pas une mèche qui n'a pas fonctionné.

Quelques conseils pour bien acheter ses artifices de joie :

- Acheter uniquement des artifices de joie portant le marquage "BE OTU XXXX/D" ou "CE catégorie 1" ou "CE catégorie 2" ;
- 1 kg de matière pyrotechnique maximum ce qui correspond à 4 ou 5 kg bruts d'artifices ;
- Uniquement dans des magasins reconnus et spécialisés possédant une autorisation de vente.

Pour plus de conseils, consultez www.economie.fgov.be.



Conseils d'hiver

Conformément aux articles 8 à 10 du nouveau Règlement général de police, nous vous invitons à respecter certaines dispositions relatives au déblaiement de votre trottoir en cas de chute de neige ou de verglas.

En effet, par temps de gel, il est interdit de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voie publique ou tout autre liquide susceptible d'entraîner la formation de plaques de verglas.

En cas de chute de neige ou de formation de verglas, tout riverain d'une voie publique pourvue de trottoirs ou accotements est tenu de veiller à ce que devant la maison qu'il occupe ou à la propriété dont il a jouissance à un titre quelconque, un espace suffisant pour le passage des piétons soit déblayé ou rendu non glissant. S'il s'agit d'immeubles comportant plusieurs riverains, ils sont solidairement responsables de cette charge de voirie.

La neige et les glaces ne pourront être jetées sur la voie publique. Elles seront mises en tas sur le bord du trottoir ou accotement le long de la chaussée de manière à gêner le moins possible la circulation tant des véhicules que des piétons.

Pour un déneigement efficace

Afin de vous offrir un service de déneigement le plus approprié possible nous vous demandons de bien vouloir, lors d'intempéries hivernales, garer votre véhicule en dehors de la voirie ou du même côté que vos voisins si vous n'avez pas d'autre choix. Effectivement, certaines rues sont très étroites et ne permettent pas le passage d'un tracteur équipé d'une lame de déneigement si un véhicule est garé. A certains points délicats, de petits stocks de sel seront mis à disposition des usagers en difficulté.

Dans certains cas, le déneigement est également rendu difficile, voire impossible, suite à un mauvais entretien des haies dont les branches s'affaissent sous le poids des précipitations hivernales et empêchent ainsi les engins de déneigement de circuler. Merci pour votre bonne collaboration.



Nouveau sac P+MC

A partir du 1^{er} décembre 2019, un nouveau système de collecte des PMC entrera en vigueur.

Nouveaux emballages autorisés dans le sac bleu	Emballages autorisés dans le sac transparent
<ul style="list-style-type: none"> - Pot de yaourt - Barquette de fruits - Ravier de beurre - Tube de dentifrice - Pot de crème - Pot de fleurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Sachet de salade - Sachet de fromage - Film emballant le pack de bouteilles - Sac en plastique divers

Surveillez votre boîte aux lettres pour plus d'informations.



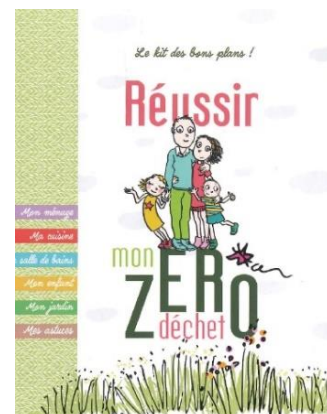
C'est «pot» grave, «sachet» qu'ils seront collectés chez vous.



KIT ZERO DECHET

Disponible gratuitement à l'accueil de l'Administration communale.

Pour rappel, voici les horaires d'ouverture de l'administration communale : **du lundi au vendredi de 9h à 12h, le mercredi de 13h à 16h et le samedi de 10h à 12h.**



Campagne de sensibilisation à destination des usagers faibles



Plus d'informations et conseils sur la page vélo et la page piéton du portail de l'Agence wallonne pour la sécurité routière (<http://www.tousconcernes.be/>).



Plusieurs professionnels de la petite enfance (puéricultrices, enseignant(e)s, gardiennes, etc.) d'OUFFET ont participé ce 18 novembre à un atelier de réanimation pédiatrique, animé par la Croix-Rouge à la Salle aux Oies.

Il s'agit d'une formation de 3h permettant de s'entraîner individuellement à effectuer, sans paniquer, les gestes qui sauvent en cas **d'inconscience** ou **d'obstruction** des voies respiratoires chez un enfant ou un bébé. Nous les félicitons pour leur implication !



CROIX-ROUGE
de Belgique



Une Maison Croix rouge ... Où ? Pour qui ? Pour quoi faire ?

Située à Remouchamps, pour les communes d'Aywaille, Hamoir, Ouffet, Anthisnes, Clavier, Comblain au Pont, Ferrières et Nandrin, notre Maison Croix Rouge réunit des volontaires de votre commune qui apportent une aide de proximité dans différents domaines :

L'aide alimentaire : nous avons aidé, en 2018, 532 personnes en difficulté dans nos communes et distribué 25 tonnes de nourriture en provenance du FEAD (Fond Européen d'Aide aux plus Démunis).

La location de matériel paramédical : nous mettons à votre disposition du matériel de qualité pour vous assurer un confort de vie optimal à domicile lorsque votre santé vous fait défaut.

Nous avons en stock non seulement des lits médicalisés avec leur matelas DOMUS adéquat (prévention ou soin des escarres) mais aussi des fauteuils électriques massant, lève-personne, verticalisateurs, fauteuils roulants, chaises de toilette, béquilles, et autres déambulateurs, ...

Nous intervenons également dans la **lutte contre la solitude des aînés** en allant leur rendre visite à domicile, nous **formons** les jeunes et moins jeunes aux premiers secours (cours **BEPS** et réanimation en soirée ou dans les écoles), nous assurons la logistique des **dons de sang** dans nos communes ...

Besoin de nous ? Envie de nous connaître davantage ? N'hésitez pas à nous contacter pour :

Prêt de matériel sanitaire : composez le 0497 52 89 68 du lundi au samedi ou rendez-vous à la permanence organisée rue Ladry 25 à 4920 Remouchamps les mercredis, de 14h à 18h et sur rendez-vous pour les urgences. Pour la commune d'Ouffet et alentours, il est possible de louer du petit matériel chez Mme Reul-Hansenne à Anthisnes (04 83 64 36).

Informations don de sang : J Echterbille 0475/86.38.04 ou <https://donneurdesang.be/fr/>

Pour devenir bénévole : Contactez Josette LESPAGNARD : j.lespagnard@hotmail.fr ou par GSM au 0497/52.89.69

Pour nous soutenir financièrement : Effectuez un don sur le compte **BE72 0682 0036 2116 de la Maison Croix-Rouge** Aywaille-H-O (mention « **Don** » sur votre virement).

Maison Croix-Rouge Aywaille-Hamoir-Ouffet
Local : rue Ladry, 25 - 4920 Sougné-Remouchamps
Présidente : Josette LESPAGNARD 0497 52 89 69

Rejoignez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/MCR.aywaille>
Ou consultez <https://maisons.croix-rouge.be/maisons/aywaille-hamoir-ouffet/>



L'école Saint-Joseph d'Ouffet vous invite le jeudi 19 décembre à partir de 17h30 à venir fêter Noël.

Au programme : marché de Noël dans les classes, bar à bières spéciales, vin chaud, chocolat chaud, soft, hot-dogs sur commande.

Vous êtes artisans et vous avez envie de faire découvrir vos créations, n'hésitez pas à vous inscrire par e-mail : emelinedupont@gmail.com ou par téléphone au 0496/118/467 avant le 10 décembre.

Prix de l'emplacement : 2,50 € le mètre

Nous vous attendons nombreux !



ASBL "LE NID DOUILLET D'OUFFET"

*LES PROFESSEURS ET INSTITUTEURS DE
L'AR OUFFET*



Marché de Noël

LE VENDREDI 13 DÉCEMBRE À PARTIR DE 15H30

Marché artisanal, exposition de peintures, vente d'articles de Noël réalisés par les enfants, bar à vin et spécialités de Bourgogne, bar sucré et salé, vin chaud, bar de Noël, et bien d'autres surprises.

rue Hestrumont à Ouffet, dans le hall de l'Athénée.



Ouvert non stop - bar - restaurations - exposants locaux - musique - ambiance de Noël

MARCHE ADEPS à OUFFET

Le dimanche 12 janvier 2020



- **Différents parcours proposés :**

5km, 10km, 15km, 20km et 5km accessibles aux personnes à mobilité réduite accompagnées et aux landaus ;

- **Rendez-vous à l'ILC Saint-François, 31 Rue du Perron pour le départ !**

- **Parking aisé aux alentours de l'école !**

- **Petite restauration, bar et bonne humeur !**



Venez nombreux !



L'EPN d'Ouffet vous propose

Un Espace Public Numérique (EPN) est une structure de proximité ouverte à tous équipée de matériel informatique et connectée à Internet. Il offre de l'accès et de l'apprentissage à l'informatique, à Internet et à la culture numérique sous une forme conviviale, coopérative et responsable.

Des permanences, les lundis entre 13h et 16h

Nous proposons également des permanences où vous pouvez venir poser toutes les questions relatives à l'utilisation de vos appareils numériques (Smartphone, Ordinateur, Tablette, Etc.). Il s'agit de permanences sans rendez-vous, gratuites et ouvertes à tous. Des ordinateurs, une imprimante, un scanner et une connexion Internet sont mis à votre disposition gratuitement. **Fermé pendant les vacances scolaires.**

Des formations, les lundis entre 9h et 12h

Dans le cadre des activités proposées par l'EPN d'Ouffet, le Centre de Coopération Educative organise des formations d'initiation aux outils numériques. Ouvertes à tous et toutes, ces formations ont pour but de vous permettre d'apprendre à utiliser vos ordinateurs, tablettes, smartphones, appareil photos numériques. Il s'agit donc principalement de modules d'initiation.

Voici les différentes formations qui vous sont proposées ainsi que leurs coûts.

Inscription préalable obligatoire à l'ensemble du module

Facebook à partir du 06/01/2020 (9€)

Durée : 3 séances de 3h chacune (06.01, 13.01, 20.01)

Matériel nécessaire : Ordinateur à disposition, prendre sa tablette et son pc portable.

Objectif : Apprendre à utiliser les fonctionnalités de Facebook, à utiliser le réseau social, comprendre son fonctionnement, apporter des réglages de confidentialité à son compte.

Le PC Banking à partir du 27/01/2020

Durée : 1 séance de 3h **obligatoire commune** ; le 27.01 suivie d'une **séance facultative en individuel** sur rendez-vous (+-1h) (03.02 ou 10.02 ou 17.02)

Matériel nécessaire : Le descriptif des outils nécessaires sera abordé lors de la séance collective du 27.01.

Objectif : Apprendre à aller sur son compte bancaire pour y consulter ses extraits de compte et y réaliser des virements. Quelques notions de sécurité seront abordées.

Les formations se déroulent **les lundis de 09h à 12h** à l'EPN d'Ouffet, rue du Village 3

Pour vous inscrire vous pouvez nous joindre :

Par téléphone : **04/369.21.77**

Ou par mail à l'adresse : cce.myrtillemelot@gmail.com



Bibliothèque communale et Heure du conte

Pendant les vacances de Noël, la bibliothèque sera fermée les 24, 25, 31/12/2019 et 01/01/2020.

L'heure du conte est avancée au mercredi 18/12, toujours entre 15 h 30 et 16 h 30 et aura pour thème les **contes classiques**.

Hansel et Gretel, le petit chaperon rouge, la soupe au caillou, certains contes classiques sont peu ou mal connus. Certains contes d'autres cultures comme Vasilissa la Belle méritent d'être contés. Devenir un conte « classique » n'est pas un hasard, mais une distinction réservée aux meilleurs récits.

L'AUBE

L'AUBE a eu son traditionnel souper annuel ce 9 novembre. Une fois de plus ce fut un réel succès.

Une démonstration de danse a été faite de façon remarquable par notre Ecole de Danse.

Le buffet de pâtes confectionné par le traiteur CARMELO a eu un réel succès malgré nos 308 couverts.

Nous tenons à remercier l'Administration Communal d'Ouffet pour le prêt de matériel, l'ILC St François pour la mise à disposition du Hall Omnisports durant l'heure de démonstration et enfin le Syndicat d'Initiative d'Ouffet pour le prêt de chaises, vaisselles et couverts.

Sans eux nous n'aurions pu organiser notre soirée.

Encore un grand merci à vous toutes et tous.

Le comité de l'AUBE.

Editeur responsable : Arnaud MASSIN, Echevin de l'information